



ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE BOISJOLY POTIER



Madame, Monsieur,

L'équipe des enseignants d'Education Physique et Sportive du lycée Boisjoly Potier souhaite la bienvenue à votre enfant dans son établissement scolaire. Nous vous assurons de tous nos efforts pour permettre à votre enfant de réussir et de s'épanouir au cours de sa scolarité. C'est dans cet esprit, qu'il nous semble utile de vous informer du fonctionnement de l'association sportive du lycée.

3 temps de pratique :

- **En semaine de 11h50 à 12H50, sur les installations sportives du lycée**
- **Le mercredi après-midi** sur les installations sportives du lycée et toute la Zone Sud dans le cadre des activités du *District*.
- **Le mercredi à la journée** sur toute l'île dans le cadre des rencontres académiques de l'*UNSS*.

Differentes formes de pratiques :

- **Compétition** (rencontres au niveau du District sud, de l'Académie voir de la France)
- **Promotion** (découverte d'activités nouvelles)
- **Formation** (possibilité de passer par exemple des certifications de Jeune Officiel)
- **Loisir** (pratique à la carte sous des formes variées)
- **Soutien** (révision avant les épreuves EPS du bac)

Une offre potentielle de pratique sportive importante :

SPORTS-COLLECTIFS: Volley-ball, Hand-ball, Basket-ball, Football, futsal, beach soccer, beach volley...

SPORTS DE RAQUETTE: Badminton, Beach Tennis, Tennis de Table

SPORTS DE PLEIN AIR: Escalade, Randonnée, Rafting, randonnée Aquatique, Course d'orientation...

AUTRES: Musculation, Danse, Arts du cirque, Athlétisme, Cross, Step...

Pour pouvoir accéder à toutes ces activités sportives, votre enfant doit adhérer à l'association sportive du lycée.

Le montant annuel de l'adhésion sera normalement fixé entre 10 et 15 euros

Pour que son inscription soit complète, en plus de sa cotisation, une autorisation parentale sera également demandée à votre enfant en début d'année scolaire. (Document type distribués à la rentrée)
Dès lors votre enfant sera en possession de sa licence UNSS pour l'année scolaire. Il pourra pratiquer à la carte et suivant ses disponibilités toutes les activités proposées tout au long de l'année scolaire.

Si vous êtes en difficultés financières (chômage, RSA, faibles revenus...) le Département et le Fond Social des Lycéens peut prendre en charge le coût de la licence.

L'ensemble de l'équipe EPS du Lycée Boisjoly Potier vous remercie pour votre participation à la vie de l'association sportive de l'établissement.

